

# Les armes

Le propre d'un chasseur est de détenir une arme, et même souvent plusieurs, pour utiliser la plus adaptée au gibier chassé et au mode de chasse pratiqué. Cependant, les armes de chasse sont soumises à une réglementation stricte.

**Les armes de chasse sont soumises à une réglementation stricte.**

Afin de vérifier si vous êtes en règle (site F.N.C.) : [cliquez-ici](#) (<http://www.chasseurdefrance.com/chasser-en-france/les-armes/>)  
Si vous voulez-vous en savoir plus (site de la Préfecture de Bourgogne) : [cliquez-ici](#) (<http://www.cote-dor.gouv.fr/les-armes-a2449.html#L666>)

Un arrêté préfectoral réglementant l'usage des armes à feu dans le département de la Côte-d'Or a été signé le 20 avril 2017 avec prise d'effet le 01 juin 2017. Véritable avancée pour la sécurité et la chasse dans le département, cet arrêté en simplifie et facilite la pratique sur le terrain en supprimant par exemple la notion de périmètre de 150m, notamment aux abords d'autoroutes. (consultez le nouvel arrêté préfectoral ci-dessous).

## SIA : Système d'Information sur les Armes

- FDC21 Le SIA est le nouveau Système d'Information sur les Armes. Son lancement officiel a eu lieu le 8 février, date à laquelle les portails
- DÉCOUVRIR numériques « Chasseur » et « Administration » ont été ouverts dès 14h. Son objectif est de sécuriser le contrôle des armes en assurant une
- PARTAGER meilleure traçabilité de celles-ci, mais également de simplifier les démarches réglementaires lors de l'achat, de la vente ou de la transmission, et ce de façon dématérialisée.
- AGIR Pour créer votre compte, certains documents justificatifs vous seront demandés :
- CHASSER Copie de votre permis de chasser  
Copie de votre pièce d'identité  
Justificatif de domicile

L'adresse de connexion est la suivante  
: <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>  
(<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>)

[Téléchargez le Guide d'Utilisateur du SIA](#) (<https://www.cote-dor.gouv.fr/conten>)

fdc21.com



Nous souhaitons vous rappeler l'importance de créer votre compte SIA (Système d'Information sur les Armes) avant la date butoir du **31 décembre 2024**.

*La date initialement prévue au 31/12/2023 a été reportée au 31/12/2024.*

**Attention : il n'y aura pas de nouveau report, et en 2025 cela ira jusqu'au dessaisissement des armes !**

## Pourquoi est-ce important ?

La création de votre compte SIA est non seulement une obligation légale, mais elle est également essentielle pour :

- Éviter des sanctions.
- Assurer la traçabilité et la sécurité de vos armes.
- Faciliter la gestion administrative de vos armes.

**[Créer mon compte ici](#)**





## Risques encourus en cas de non-respect :

- Amendes, sanctions pénales et poursuites judiciaires.
- Confiscation des armes non enregistrées.
- Retrait ou refus de renouvellement de permis de chasse.
- Responsabilité accrue en cas d'incident, de vol, de perte ou de mauvaise utilisation de vos armes.

## Assistance à la création de votre compte SIA

Pour vous accompagner dans cette démarche, la FDC 21 a mis en place une permanence **sur rendez-vous** dédiée à la création de votre compte SIA.

Notre technicien, Julien SERE, est disponible pour vous guider et répondre à toutes vos questions.

## Contact :

- **Lieu** : Maison de la Chasse et de la Nature, Lieu-dit « Les Essarts, D105 CS 10030, 21490 Norces-la-Ville



## Contact :

- **Lieu** : Maison de la Chasse et de la Nature,  
Lieu-dit « Les Essarts, D105 CS 10030,  
21490 Norges-la-Ville
- **Horaires** : sur rendez-vous
- **Téléphone** : 03.80.53.00.75

En restant en conformité avec les réglementations, nous pouvons tous contribuer à une pratique de la chasse plus sûre et responsable.

Accueil » Actualités »  L'importance du compte SIA

Accueil

FDC21

Guide de la chasse

Éducation à la nature

# AVANT DE COMMENCER

1. Je m'assure que j'ai une adresse mail. Si ce n'est pas le cas je dois en créer une. Elle est indispensable pour créer un compte dans le SIA.
2. Je scanne ou je prends en photo les documents justificatifs qui me seront demandés : pièce d'identité, permis de chasser, justificatif de domicile.
3. Je me munis de mon numéro SIA si mon armurier a eu l'occasion de m'en créer un depuis janvier 2021.

## Au lancement du SIA, aucun détenteur n'a de compte SIA.

Le détenteur peut avoir un numéro SIA suite à une démarche effectuée chez son armurier depuis janvier 2021, mais un numéro SIA n'est pas un compte SIA.

## Un compte SIA ne peut-être créé que par le détenteur.

La création d'un compte sera obligatoire pour tous les détenteurs avant le 1er juillet 2023 et elle est obligatoire pour tout détenteur qui voudrait acquérir une arme à partir du 8 février 2022 (date en fonction de sa qualité : chasseur, licencié ball trap, biathlète, tireur sportif...).



Système d'Information sur les Armes  
Espace Détenteurs



Aide Connexion

## Bienvenue sur l'espace détenteur du système d'information sur les armes.

Le SIA évolue mensuellement. Actuellement, seules les personnes majeures disposant d'un permis de chasser peuvent créer leur compte.

Il sera possible de créer d'autres types de comptes très prochainement :

- Le 8 mars 2022 pour les licenciés tireurs de ball trap et les biathlètes
- Le 5 avril pour les non-licenciés (armes héritées ou trouvées)
- Le 10 mai pour les licenciés tireurs sportifs
- Le 7 juin pour les collectionneurs
- Les comptes métiers et associations seront accessibles fin 2022.



Pour débiter la démarche de création de compte il faut cliquer sur "créer mon compte".

## Création de compte

Vous ne disposez pas encore de compte sur l'espace détenteur ?

Créer mon compte



Connexion

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

Recherche

